



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

ELECTION DU SYNDIC Législature 2016 – 2021

Le Bureau électoral de la Commune de Mies constate que la liste intitulée :

« Entente municipale continuité et complémentarité »

portant le nom du candidat Pierre-Alain SCHMIDT a été déposée.

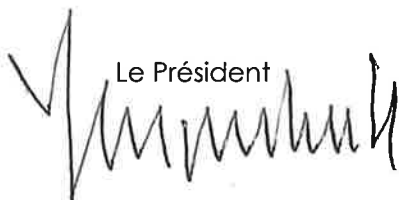
Selon l'article 8 de l'Arrêté de convocation des assemblées de communes du canton de Vaud du 7 octobre 2015, le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection est tacite.

Le Bureau de l'Assemblée de commune proclame donc élu Syndic :

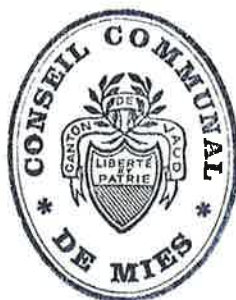
Monsieur Pierre-Alain SCHMIDT

Le scrutin populaire du 17 avril 2016 est annulé.

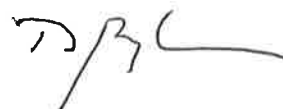
Mies, le 29 mars 2016

Le Président


Y. LUGINBÜHL



Le Secrétaire



D. BEYELER



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

ELECTION DES SUPPLEANTS DU CONSEIL COMMUNAL Législature 2016 – 2021

Au terme du 1^{er} tour des élections du Conseil communal, 4 sièges de suppléants restaient à pourvoir, puisque 3 candidats non élus ont obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour et ont été désignés d'office comme suppléants.

A l'issue du délai de dépôt des listes pour l'élection des suppléants, le Bureau électoral de la Commune de Mies constate que la liste intitulée :

« Entente communale »

portant le nom des candidats suivants a été déposée :

1. SAGNA EICHENBERGER Gnilane, consultante en finance et controlling, conseillère communale
2. SACCA Rosario, mécanicien, conseiller communal
3. MARCHAND Georgette, retraitée de l'enseignement, conseillère communale
4. HERNACH Stéphane, cuisinier-diététicien

L'ordre dans lequel figurent les candidats sur cette liste est le suivant :

1. les candidats sortants, selon le nombre de présence aux assemblées du Conseil communal de la législature 2011-2016, puis en cas d'ex-aequo, par tirage au sort
2. les nouveaux candidats, par tirage au sort

Selon l'article 8 de l'Arrêté de convocation des assemblées de communes du canton de Vaud du 7 octobre 2015, le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection est tacite.

Le Bureau de l'Assemblée de commune proclame donc élus suppléants:

Madame Gnilane SAGNA EICHENBERGER

Monsieur Rosario SACCA

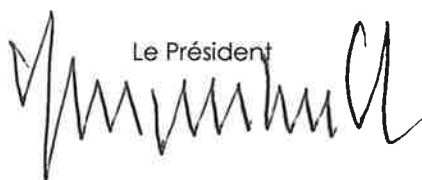
Madame Georgette MARCHAND

Monsieur Stéphane HERNACH

Ces derniers pourvoient en cours de législature aux postes vacants dans l'ordre précité, mais après les suppléants ayant été élus au 1^{er} tour de l'élection du Conseil communal.

Le scrutin populaire du 17 avril 2016 est annulé.

Mies, le 29 mars 2016

Le Président


Y. LUGINBÜHL



Le Secrétaire



D. BEYELER